

**Christian MATHON**

/ 19ème Vice-Président

Gestion des Ressources Humaines et Administration

**Ref : CM/DH/PB/23/4**

Messieurs les Secrétaires généraux,

Lille, le 21 février 2023

Messieurs les Secrétaires généraux,

Conformément à mon engagement pris auprès de vous à l'issue de la réunion du 10 février 2023, je vous confirme ma réponse à votre demande d'ouverture de négociations sur le régime indemnitaire.

Je souhaite, au préalable, comme j'ai pu le faire oralement lors de ladite réunion, vous rappeler les échanges multiples ayant conduit à l'organisation de cette rencontre :

- Lors du Comité technique du 14 juin 2022, vous avez été consultés sur un ajustement du RIFSEEP, comprenant la mise en œuvre de fourchettes indemnitaires destinées à faciliter le recrutement sur certains postes en tension. Devant le vote unanimement défavorable du collègue des représentants du personnel, j'ai pris l'engagement de revenir vers vous avec une version amendée de la délibération.

- Le 22 juin 2022, tenant compte de vos remarques, j'ai fait procéder à des ajustements sur la délibération ayant conduit à l'ouverture des fourchettes indemnitaires à l'ensemble des groupes de fonction.

À cette occasion, je me suis engagé à réunir un groupe de travail en vue de réaliser un diagnostic sur les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP depuis 2018 et ce avant la fin de l'année civile. À cet égard, la plupart des organisations syndicales a alors salué la qualité de nos échanges sur ce point.

- Le 25 novembre 2022, en Comité technique, j'ai invité les organisations syndicales représentatives nouvellement élues à participer à un premier groupe de travail le 15 décembre. Ce dernier avait pour objet de fixer la méthodologie de travail mais aussi de partager le cadre général du RIFSEEP MEL. Cette annonce en instance n'a alors pas suscité de réaction ou d'opposition de la part des organisations syndicales présentes.

- Le 15 décembre dernier, après le renouvellement du collège des représentants du personnel, a été organisé ce premier groupe de travail technique. Toutefois, plutôt que de profiter de cet échange pour engager un travail de co-construction, 4 organisations syndicales ont préféré quitter la réunion sans même prendre connaissance des propositions de l'administration, pour m'adresser ensuite par courrier une demande d'ouverture de négociations.

C'est donc dans ce contexte que je vous ai réuni le 10 février dernier pour examiner ensemble les conditions d'ouverture d'une telle négociation. J'ai partagé avec vous les éléments qui me semblent indispensables et nécessaires à la tenue de négociations constructives, dont je vous reprecise dans le présent courrier les éléments ci-après.

J'estime tout d'abord que toute négociation d'ampleur sur un sujet aussi complexe nécessite de s'appuyer sur un état des lieux exhaustif et précis. À ce stade, nous ne disposons pas des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de déterminer les éventuelles évolutions pertinentes à opérer sur notre régime indemnitaire.

Je vous ai par ailleurs indiqué que le déploiement d'une méthodologie de travail partagée constitue un préalable à toute ouverture de négociation. Conscient du rôle central de nos instances de dialogue social, je vous ai d'ailleurs partagé en instance notre proposition de méthodologie et notre calendrier dont le groupe de travail technique administration / organisation syndicales devait être le premier jalon. C'est avec regret que j'ai donc pris acte de votre refus de contribuer à ce dernier.

Enfin, un paramètre contextuel doit être pris en compte à savoir les difficultés financières que rencontrent nombre de collectivités de notre territoire, MEL incluse. Compte-tenu de ces contraintes budgétaires, je vous confirme ce que je vous ai exprimé lors de notre réunion du 10 février : il n'y aura pas de revalorisation globale du RIFSEEP.

Ainsi, face à ces constats, j'estime que les conditions pour l'ouverture d'une négociation constructive ne sont pas réunies.

Je réitère néanmoins mon engagement de réaliser un diagnostic de notre régime indemnitaire, dont les conclusions seront partagées en instance lors d'un Comité Social Territorial. Ce travail pourra, le cas échéant, nous permettre de proposer les ajustements appropriés.

Soucieux de maintenir un dialogue social de qualité, je vous confirme ma volonté constante de vous impliquer dans la réalisation de ce bilan. Aussi, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer, sous quinzaine, votre souhait de participer à des échanges bilatéraux au sujet de la mise en œuvre du RIFSEEP à la MEL.

Dans l'attente, je vous d'agrée, Messieurs les Secrétaires généraux, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la Métropole Européenne de Lille  
Pour le Président  
Le Vice-président délégué

Le 24/02/2023  
Christian MATHON

